

# RAPPORT ANNUEL 2025-2026

## Conseil d'établissement — École Carignan-Salières

---

### MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Alors que l'année scolaire tire à sa fin, je souhaite souligner à quel point mon implication au sein du conseil d'établissement a été une expérience enrichissante et inspirante.

Le CÉ est un lieu d'échanges constructifs où chacun peut apporter son point de vue dans un esprit de collaboration, toujours dans le meilleur intérêt des élèves. Il a été très intéressant de participer aux réflexions et aux décisions qui contribuent à la vie de notre école.

Je tiens à remercier chaleureusement tous les membres du conseil pour leur engagement, leur écoute et leur volonté de faire une différence. C'est grâce à cette implication collective que notre milieu continue d'évoluer positivement.

Merci,

**Marilyne Fournier**

Présidente du conseil d'établissement

*École Carignan-Salières*

Signature de la présidence : \_\_\_\_\_

---

### UN BREF PORTRAIT DE L'ÉTABLISSEMENT

L'école primaire Carignan-Salières, située dans le secteur Lareau-Bouthillier à Carignan, est un établissement dynamique du Centre de services scolaire des Patriotes. Inaugurée en 2013, elle a été conçue pour accueillir jusqu'à 675 élèves du préscolaire à la 6<sup>e</sup> année.

Pour l'année scolaire 2025–2026, l'école offre un programme éducatif structuré et met en œuvre des initiatives telles que le plan de lutte contre l'intimidation et la violence, le soutien aux comportements positifs et un service de garde nommé « Les aventuriers ».

# 1. PRÉSENTATION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

## 1.1 Liste des membres du conseil d'établissement

| Nom et prénom               | Titre (ex : parent, personnel scolaire et fonction au conseil) | Date de début du mandat | Durée du mandat |
|-----------------------------|----------------------------------------------------------------|-------------------------|-----------------|
| Marilyne Fournier           | Parent – Présidente                                            | Sept. 2025              | 2 ans           |
| Claudine Tremblay           | Parent – Rep. comité de parents (CSSP)                         | Sept. 2024              | 2 ans           |
| Asmaa Hammoudi              | Parent                                                         | Sept. 2024              | 2 ans           |
| Caroline Leblanc Dubé       | Parent                                                         | Sept. 2025              | 2 ans           |
| Naika Villard               | Parent                                                         | Sept. 2025              | 2 ans           |
| Vincent Schoett             | Parent                                                         | Sept. 2024              | 2 ans           |
| Walquiria Hernandez Paredes | Parent substitut                                               | Sept. 2025              | 1 an            |
| Natalia Daza                | Parent substitut                                               | Sept. 2025              | 1 an            |

---

# 2. BILAN DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

## 2.1 Calendrier des séances du conseil d'établissement

| Date (jour-mois-année) | Type de séance              | Commentaire                                                   |
|------------------------|-----------------------------|---------------------------------------------------------------|
| 10-09-2025             | Assemblée générale annuelle | Élection du CÉ 2025-2026 — secrétariat : Martin Collette      |
| 07-10-2025             | Ordinaire                   | Secrétariat : Martin Collette                                 |
| 25-11-2025             | Ordinaire                   | Secrétariat : Claudine Tremblay                               |
| 14-01-2026             | Extraordinaire              | Rencontre de gestion – Arrivées tardives (en visioconférence) |
| 10-02-2026             | Ordinaire                   | Secrétariat : Naika Villard                                   |
| 28-04-2026             | Ordinaire                   | Secrétariat : Vincent Schoett                                 |
| 16-06-2026             | Ordinaire                   | Secrétariat : Asmaa Hammoudi                                  |

## 2.2 Résultats obtenus

| Sujets traités                                                                                                    | Dates (mois-année)    | Actions réalisées | Commentaires | Résultats obtenus                                                                                                                                                                       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------|--------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Pouvoirs généraux</b>                                                                                          |                       |                   |              |                                                                                                                                                                                         |
| Adoption du projet éducatif (si applicable)                                                                       | Oct. 2025             | Adopté            | C-004-10-25  | Plan d'action adopté pour améliorer les résultats des élèves selon les objectifs du projet éducatif                                                                                     |
| Évaluation du projet éducatif                                                                                     | Juin 2026             | Adopté            | C-054-06-26  | Rapport annuel du CÉ adopté à l'unanimité                                                                                                                                               |
| Adoption du Plan de lutte contre l'intimidation et la violence (si applicable)                                    |                       | N.A               |              | Ne s'applique pas                                                                                                                                                                       |
| Évaluation du Plan de lutte contre l'intimidation et la violence                                                  | Avr. 2026 / Juin 2026 | Adopté            | C-050-06-26  | Résultats présentés en avril 2026 (92 % du personnel estime que la violence est un enjeu; zones sécurisées mises en place). Évaluation formellement adoptée en juin 2026 à l'unanimité. |
| Approbation des règles de conduite et des mesures de sécurité (ou règles de fonctionnement pour les centres)      | Nov. 2025             | Approuvé          | C-017-11-25  | Guide aux parents (mode de vie, règles de conduite et mesures de sécurité) approuvé à l'unanimité                                                                                       |
| Approbation des contributions financières exigées                                                                 | Avr. 2026             | Adopté            | C-041-04-28  | Hausse de 5\$ approuvée : matériel scolaire passe de 80\$ à 85\$                                                                                                                        |
| Établissement des principes d'encadrement des coûts des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe | Avr. 2026             | Adopté            | C-041-04-28  | Inclus dans les principes d'encadrement financier présentés                                                                                                                             |
| Approbation de la liste du matériel d'usage personnel                                                             | Juin 2026             | Approuvé          | C-052-06-26  | Listes de matériel d'usage personnel approuvées à l'unanimité                                                                                                                           |

| Sujets traités                                                                                                                                      | Dates (mois-année) | Actions réalisées | Commentaires              | Résultats obtenus                                                                                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|-------------------|---------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Adoption des règles de fonctionnement des services de garde                                                                                         | Nov. 2025          | Approuvé          | C-015-11-25 / C-016-11-25 | Ordre de priorisation et règles du SDG approuvés avec corrections                                     |
| Avis auprès de la direction d'établissement (pouvoir d'initiative) ou du CSS (si applicable)                                                        |                    |                   |                           |                                                                                                       |
| Formation de comités (ex : sous-comité sur un sujet en particulier) (si applicable)                                                                 | Fév. 2026          |                   |                           | Sous-comité formé pour soirées jeux de société parents-enfants (W. Hernandez, I. Dupuis, M. Fournier) |
| Consultation sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement (si applicable)                                                         |                    |                   |                           |                                                                                                       |
| Consultation sur les critères de sélection de la direction d'établissement                                                                          | Fév. 2026          | Adopté            | C-035-02-10               | Compétences de gestion présentées et transmises au CSS                                                |
| Information aux parents et à la communauté des services éducatifs offerts et de leur qualité                                                        |                    |                   |                           | Via Facebook, infolettres, sondages et synthèse du projet éducatif transmise aux parents (nov. 2025)  |
| Transmission de documents à l'intention des parents (si applicable)                                                                                 | Nov. 2025          |                   |                           | Synthèse des résultats du projet éducatif transmise à l'ensemble des parents par la direction         |
| <b>Pouvoirs liés aux services éducatifs</b>                                                                                                         |                    |                   |                           |                                                                                                       |
| Approbation des modalités d'application du régime pédagogique (si applicable)                                                                       | Nov. 2025          | Approuvé          | C-014-11-25               | Régie interne approuvée à l'unanimité                                                                 |
| Consultation sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique                                                                           | Juin 2026          | Approuvé          | C-053-06-26               | Choix du matériel didactique et des manuels scolaires approuvé à l'unanimité                          |
| Consultation sur les modalités de communication ayant pour but de renseigner les parents sur le cheminement scolaire de leur enfant (si applicable) |                    |                   |                           |                                                                                                       |

| Sujets traités                                                                                                                                               | Dates (mois-année) | Actions réalisées   | Commentaires   | Résultats obtenus                                                                                                                         |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|---------------------|----------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Approbation de l'orientation générale en vue de l'enrichissement ou de l'adaptation des objectifs et des contenus des programmes d'études (si applicable)    |                    |                     |                |                                                                                                                                           |
| Approbation des conditions et modalités de l'intégration des activités ou contenus prescrits par le ministre (ex : éducation à la sexualité) (si applicable) | Fév. 2026          | Adopté              | C-033-02-10    | Planification COSP et compétences personnelles et sociales approuvée (1re à 6e année)                                                     |
| Approbation du temps alloué à chaque matière (grilles-matières)                                                                                              | Fév. 2026          | Adopté              | C-030-02-10    | 1er cycle : 1h anglais + 1h30 musique. Adopté à la majorité (consultation par courriel les 7 et 8 mars 2026).                             |
| Approbation des activités éducatives nécessitant un changement (hors-horaire ou hors-école)                                                                  | Oct. 2025          | Approuvé            | C-005-10-25    | Sorties éducatives : 4e et 5e années adoptées à la majorité; 6e année approuvée sous condition de campagne de financement                 |
| Approbation de la mise en œuvre des programmes de services complémentaires et particuliers (ou d'éducation populaire pour les centres)                       |                    |                     |                |                                                                                                                                           |
| Consultation des parents (si applicable)                                                                                                                     |                    |                     |                |                                                                                                                                           |
| Consultation obligatoire des élèves ou d'un groupe d'élèves (si applicable)                                                                                  |                    |                     |                |                                                                                                                                           |
| <b>Pouvoirs liés aux services extrascolaires</b>                                                                                                             |                    |                     |                |                                                                                                                                           |
| Organisation de services extrascolaires (ex : activités parascolaires)                                                                                       | Nov. 2025          | Consulté            | C (PV 25 nov.) | Calendrier co-parascolaires présenté (karaté, récréation, motricité, sorties centre aquatique Chambly)                                    |
| Conclusion de contrats avec une personne ou un organisme (si applicable)                                                                                     | Avr. / Juin 2026   | En cours / Confirmé | C-042-04-28    | Soumission demandée aux Petits Chefs (avr. 2026). Contrat signé avec Les Petits Chefs pour le traiteur 2026-2027 (confirmé en juin 2026). |

| Sujets traités                                                                                                       | Dates (mois-année)                | Actions réalisées | Commentaires                            | Résultats obtenus                                                                                                                                                                                                                       |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|-------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Pouvoirs liés aux ressources financières et matérielles</b>                                                       |                                   |                   |                                         |                                                                                                                                                                                                                                         |
| Approbation concernant l'utilisation des locaux et immeubles mis à la disposition de l'établissement (si applicable) | Avr. 2026                         | Approuvé          | (PV 28 avr. 2026 — point 7)             | Prêt de deux locaux au camp de jour approuvé                                                                                                                                                                                            |
| Sollicitation ou réception de sommes d'argent (fonds à destination spéciale) (si applicable)                         | Oct. 2025 / Nov. 2025 / Avr. 2026 | Approuvé          | C-009-10-25 / C-018-11-25 / C-044-04-28 | Campagne de financement biscuits (oct.) + 16 080\$ affectés au projet cour d'école (nov.) + fonds regroupés en fonds à destination spéciale (avr.)                                                                                      |
| Adoption du budget annuel de l'établissement                                                                         | Juin 2026                         | Adopté            | C-051-06-26                             | Budget 2026-2027 adopté à l'unanimité                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Autres activités réalisées (ex : consultations, informations, projets spéciaux, etc.)</b>                         |                                   |                   |                                         |                                                                                                                                                                                                                                         |
| Exception à la politique alimentaire lors d'occasions spéciales                                                      | Oct. 2025                         | Approuvé          | C-007-10-25                             | Collations/friandises autorisées lors d'occasions spéciales avec communication des ingrédients                                                                                                                                          |
| Utilisation du reliquat (cahiers d'activités + frais SDG)                                                            | Oct. 2025                         | Adopté            | C-008-10-25                             | Paiement de 126\$ pour cahiers d'activités et 172\$ pour frais SDG                                                                                                                                                                      |
| Politique sur les retards – arrivées tardives (séance extraordinaire)                                                | Jan. 2026                         | Adopté            | CÉ-028-01-14                            | Deux mesures adoptées à l'unanimité : contact parents dès 15 retards non motivés; signature obligatoire au secrétariat si retards persistent. Maintien confirmé en fév. 2026 (résultats positifs). Amélioration constatée en avr. 2026. |
| Ajout d'une règle de vie – Vouvoiement à l'école                                                                     | Fév. 2026                         | Adopté            | C-034-02-10                             | Applicable en tout temps dans l'école. Longueur des shorts ajustée à mi-cuisse.                                                                                                                                                         |
| Reliquat – frais SDG pour deux élèves d'une famille réfugiée (1 158\$)                                               | Fév. 2026                         | Adopté            | C-036-02-10                             | Adopté à l'unanimité sur proposition de Stéphanie Gagnon                                                                                                                                                                                |
| Soirée de jeux de société parents-enfants                                                                            | Fév. / Juin 2026                  | Réalisé           |                                         | Sous-comité formé en fév. 2026. Activité réalisée avec très haut taux de participation. Recommandation de reconduire                                                                                                                    |

| Sujets traités                             | Dates (mois-année)    | Actions réalisées | Commentaires | Résultats obtenus                                                                                                                                           |
|--------------------------------------------|-----------------------|-------------------|--------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                            |                       |                   |              | en avr. et de ramener le sujet au CÉ de septembre 2026.                                                                                                     |
| Photos scolaires 2026-2027                 | Avr. 2026             | Adopté            | C-043-04-28  | Photoplus confirmé pour l'année prochaine                                                                                                                   |
| Campagnes de financement 2026-2027         | Avr. 2026             | Approuvé          | C-045-04-28  | Approuvées : Colle à moi, dictée de la direction, course et soirée de danse                                                                                 |
| Cour d'école – projet de réaménagement     | Nov. 2025 / Avr. 2026 | Suivi             | C-018-11-25  | 16 080\$ affectés au fonds cour d'école (nov.). Projet évalué à 160 000\$ avec appui de la Ville de Carignan (avr.). Retrait des modulaires prévu été 2026. |
| Adoption du rapport annuel du CÉ 2025-2026 | Juin 2026             | Adopté            | C-054-06-26  | Rapport annuel adopté à l'unanimité                                                                                                                         |
|                                            |                       |                   |              |                                                                                                                                                             |
|                                            |                       |                   |              |                                                                                                                                                             |

### 3. ANNEXES

Annexe 1 : Évaluation du projet éducatif

Annexe 2 : Évaluation du plan de lutte contre la violence et l'intimidation

# ANNEXE 1

## Évaluation du projet éducatif 2025-2026 — École Carignan-Salières

### RAPPORT D'ÉVALUATION DU PROJET ÉDUCATIF

|                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-----------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Notre mission : | L'école a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire.<br>L'école réalise cette mission dans le cadre d'un projet éducatif dont les orientations et les objectifs sont en cohérence avec le Plan d'engagement vers la réussite du Centre de services scolaire des Patriotes. |
| Notre vision :  | Faire de l'école Carignan-Salières un milieu accueillant, inclusif et stimulant, où la réussite éducative et le bien-être sont au cœur des priorités.                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Nos valeurs :   | Bienveillance, collaboration, engagement, inclusion et respect.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |

#### AVANT DE LIRE LES RÉSULTATS — CE QUE LES CHIFFRES NE DIT PAS SEULS

Les résultats qui suivent semblent montrer une baisse des résultats à l'école. Avant de les lire, il est important de comprendre ce qui s'est passé dans notre école depuis 2022-2023, parce que la situation a beaucoup changé — et ces changements ont un effet direct sur les chiffres affichés.

##### 1. Notre école a beaucoup moins d'élèves qu'avant

En 2022-2023, notre école accueillait environ 700 élèves. Aujourd'hui, nous en avons environ 425. Pourquoi ? Parce que l'école du Boisé a ouvert ses portes et accueille maintenant une partie des enfants du secteur. Ce n'est pas parce que les familles ont quitté Carignan ou que notre école a des problèmes.

Cependant, le nombre d'élèves identifiés dans un regroupement ou un service spécialisé n'a pas diminué dans la même proportion, ce qui signifie que leur poids relatif dans l'effectif total a augmenté. Plus précisément :

| Indicateur                                       | Variation depuis 2022-2023                   |
|--------------------------------------------------|----------------------------------------------|
| Effectif total de l'école                        | 700 → 425 élèves (-275)                      |
| Élèves en classe spécialisée                     | 40 → 32 élèves (-8)                          |
| Élèves du service Escal                          | Nouveau service — 0 → 14 élèves              |
| Poids relatif des élèves en services spécialisés | En hausse malgré la baisse d'effectif global |

Ces élèves sont évalués avec les mêmes outils que tous les autres élèves — c'est la façon de faire du centre de services scolaire. Leurs résultats entrent donc dans la moyenne de l'école, ce qui fait baisser les chiffres globaux.

##### 2. Notre école accueille de plus en plus de familles dont le français n'est pas la langue de la maison

La ville de Carignan, comme l'ensemble de la couronne sud de la région métropolitaine de Montréal, connaît une diversification linguistique marquée. Entre les recensements de 2016 et 2021 (Statistique Canada), les données montrent une transformation significative de la composition linguistique de la population :

| Langue maternelle                    | Recensement 2016 | Recensement 2021 | Évolution        |
|--------------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| Français                             | 8 415            | 9 755            | +1 340 (+15,9 %) |
| Langues non officielles (allophones) | 425              | 1 045            | +620 (+145,8 %)  |
| Anglais                              | 450              | 590              | +140 (+31,1 %)   |
| Réponses multiples                   | 165              | 345              | +180             |

Source : Statistique Canada, Recensements 2016 et 2021.

En cinq ans seulement, le nombre de familles dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais a plus que doublé à Carignan (+145,8 %). C'est une belle richesse pour notre communauté. Mais pour ces enfants, apprendre à lire et à écrire en français à l'école, alors que ce n'est pas la langue qu'ils entendent à la maison, demande un effort supplémentaire. Cela se reflète dans les résultats, surtout en 1<sup>re</sup> année.

### 3. Pourquoi les chiffres baissent même quand les élèves progressent

Quand l'effectif total diminue mais que le nombre d'élèves ayant des besoins importants reste stable, leur poids dans la moyenne augmente mécaniquement — sans que les apprentissages des autres élèves aient changé.

En termes simples : quand l'effectif total diminue mais que le nombre d'élèves évalués selon le programme ordinaire avec des besoins élevés reste stable ou augmente, leur poids dans la moyenne globale grossit mécaniquement. Le tableau suivant l'illustre :

| Scénario                                                                                                                                                           | Effet sur le taux de réussite affiché                                                                                                       |                         |                     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|---------------------|
| 700 élèves, dont 40 en classe spécialisée (5,7 %)<br>Service Escalé : inexistant → 660 élèves évalués selon le programme ordinaire                                 | L'impact des élèves en services spécialisés est dilué dans un grand effectif.                                                               |                         |                     |
| 425 élèves, dont 46 en services spécialisés (10,8 %)<br>(32 en classe spécialisée + 14 Escalé — nouveau service) → 379 élèves évalués selon le programme ordinaire | Le même nombre d'élèves en difficulté représente une proportion deux fois plus grande. Leur résultat pèse davantage sur la moyenne globale. |                         |                     |
| Résultat : même capacité d'apprentissage chez les élèves sans difficulté identifiée, mais taux statistique affiché plus bas.                                       | Ce n'est pas une baisse des apprentissages — c'est un effet de composition de la cohorte.                                                   |                         |                     |
|                                                                                                                                                                    | 2022-2023<br>(début du cycle)                                                                                                               | 2025-2026<br>(année 2)  | Évolution           |
| Effectif total                                                                                                                                                     | 700                                                                                                                                         | 425                     | – 275               |
| Classe spécialisée                                                                                                                                                 | 40                                                                                                                                          | 32                      | – 8                 |
| Service Escalé                                                                                                                                                     | 0<br>(inexistant)                                                                                                                           | 14<br>(nouveau service) | +14                 |
| Total élèves en services spécialisés                                                                                                                               | 40                                                                                                                                          | 46                      | +6                  |
| ★ Poids relatif dans l'effectif                                                                                                                                    | 5,7 %                                                                                                                                       | 10,8 %                  | +5,1 pts<br>(× 1,9) |

★ En clair : la proportion d'élèves ayant des besoins importants dans notre école a presque doublé (de 5,7 % à 10,8 %), non pas parce que plus d'enfants ont des difficultés, mais parce que l'effectif total a diminué et qu'un nouveau service a été créé chez nous. Ce changement explique en grande partie la baisse des taux de réussite affichés.

Le tableau ci-dessus illustre cet effet : le poids relatif est passé de 5,7 % à 10,8 %, soit presque le double, uniquement en raison de la composition de la cohorte.

Le service Escale, nouveau à notre école (0 → 14 élèves), contribue aussi à cet effet. C'est une bonne nouvelle pour ces enfants — mais leurs résultats entrent dans la moyenne globale.

Tout cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de défis réels à relever. L'équipe-école en est consciente et travaille activement à adapter ses pratiques. Mais cela signifie que les chiffres seuls ne racontent pas toute l'histoire — et que cette section vous donne le contexte pour les comprendre correctement.

Résumé global | Orientation principale : Assurer la réussite de chacun de nos élèves

| Objectif                                                                                                                                                                           | Indicateur                                                             | Situation initiale    | Cible                                                               | Situation actuelle | Évaluation1                                                                                                       | Ajustements au Plan d'action, s'il y a lieu, pour la prochaine année pour poursuivre sur la bonne voie ou pour réguler la situation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|-----------------------|---------------------------------------------------------------------|--------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Objectif 1</b><br><b>D'ici juin 2027,</b><br><b>augmenter la proportion des garçons ayant obtenu un résultat final de plus de 70 % en français-lecture, en 1re et 3e année.</b> | % de garçons ayant obtenu plus de 70 % en français-lecture — 1re année | 83,9 %<br>(2024-2025) | ≥ 94 %<br>(cible 2025-2026)<br>≥ 95,9 %<br>(cible finale 2026-2027) | 74,3 %             | <br>★ Non atteint<br>Voir note | <p>Poursuivre l'optimisation du modèle RAI avec dépistage et pistage continus. Maintenir les CAP en lecture et consolider les approches DECLIC et ADEL.</p> <p>Note contextuelle : Le résultat de 1re année doit être interprété avec prudence. Il tient compte d'élèves présentant des besoins très particuliers (déficience intellectuelle ou trouble grave du spectre de l'autisme) qui fréquentent notre école en classe spécialisée, mais qui sont évalués selon le programme ordinaire conformément aux pratiques du centre de services scolaire. Lorsque ces élèves sont reclassés vers des services mieux adaptés en cours d'année, leur présence initiale dans les données fait diminuer le taux statistique sans que cela reflète une baisse réelle des apprentissages des autres élèves. De plus, l'accueil d'élèves du service Escale, bien que bénéfique pour l'école, a également un impact sur les statistiques de réussite.</p> |

|                                                                                                                                                                                  |                                                                           |                       |                                                                     |        |                                                                              |                                                                                                                                                      |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|-----------------------|---------------------------------------------------------------------|--------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                                                  | % de garçons ayant obtenu plus de 70 % en français-lecture — 3e année     | 52,2 %<br>(2024-2025) | ≥ 72 %<br>(cible 2025-2026)<br>≥ 74,5 %<br>(cible finale 2026-2027) | 43,3 % | ● Non atteint<br>Résultats en diminution.<br>Cible non atteinte.             | Poursuivre l'optimisation du modèle RAI avec dépistage et pistage continus. Maintenir les CAP en lecture et consolider les approches DECLIC et ADEL. |
| <b>Objectif 2</b><br><b>D'ici juin 2027,</b><br><b>augmenter la réussite des garçons ayant plus de 70 % en français-écriture, en 2e et 6e année.</b>                             | % de garçons ayant obtenu plus de 70 % en français-écriture — 2e année    | 56,3 %<br>(2024-2025) | ≥ 70 %<br>(cible 2025-2026)                                         | 59,3 % | ● En progrès<br>Amélioration observée.<br>Cible non atteinte.                | Poursuivre l'utilisation du signet de révision-correction, les ateliers d'écriture et les occasions d'écriture authentique.                          |
|                                                                                                                                                                                  | % de garçons ayant obtenu plus de 70 % en français-écriture — 6e année    | 64,4 %<br>(2024-2025) | ≥ 79 %<br>(cible 2025-2026)<br>≥ 80 %<br>(cible finale 2026-2027)   | 73,7 % | ● En progrès<br>Amélioration observée.<br>Cible non atteinte.                | Poursuivre l'utilisation du signet de révision-correction, les ateliers d'écriture et les occasions d'écriture authentique.                          |
| <b>Objectif 3</b><br><b>D'ici juin 2027,</b><br><b>augmenter la proportion des élèves HDAA ayant obtenu un résultat final de plus de 70 % en français-écriture, en 4e année.</b> | % d'élèves HDAA ayant obtenu plus de 70 % en français-écriture — 4e année | 28,6 %<br>(2024-2025) | ≥ 42 %<br>(cible 2025-2026)<br>≥ 43,5 %<br>(cible finale 2026-2027) | 55,6 % | ● Atteint et dépassé<br>Cible dépassée de +13,6 pts.<br>Progression marquée. | Maintenir l'organisation des services selon le modèle RAI et poursuivre l'utilisation des aides technologiques.                                      |
|                                                                                                                                                                                  | Sans objet                                                                | —                     | —                                                                   | —      | —                                                                            | —                                                                                                                                                    |

## Choisir l'orientation à laquelle se réfère votre objectif

Les pratiques efficaces — Assurer l'appropriation et le déploiement des meilleures pratiques issues de la recherche

Appuyer notre prise de décision sur des données probantes (transversale)

Placer le bien-être au cœur de nos actions (transversale)

Les pratiques efficaces | Assurer l'appropriation et le déploiement des meilleures pratiques issues de la recherche

Les approches collaboratives | Accentuer la culture de collaboration interdisciplinaire axée sur une relation d'interdépendance

La pénurie de personnel | Bâtir ensemble une organisation attractive innovante et inspirante

Appuyer notre prise de décision sur des données probantes (transversale)

| Objectif                                                                                                                                                        | Indicateur                                                                                 | Situation initiale                                       | Cible                                                                          | Situation actuelle                        | Évaluation                                                                                                                                                                                                                 | Ajustements au Plan d'action, s'il y a lieu, pour la prochaine année pour poursuivre sur la bonne voie ou pour réguler la situation                                              |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Objectif 4</b><br>D'ici juin 2027, augmenter la proportion des élèves ayant obtenu un résultat final de plus de 70 % en mathématique, en 2e, 4e et 6e année. | % d'élèves ayant obtenu plus de 70 % en mathématique (2e, 4e et 6e année)                  | 2e : 78,8 %<br>4e : 92,6 %<br>6e : 80,9 %<br>(2024-2025) | 2e : $\geq 96$ %<br>4e : $\geq 94$ %<br>6e : $\geq 88$ %<br>(cibles 2025-2026) | 2e : 79,0 %<br>4e : 79,3 %<br>6e : 84,3 % |  Non atteint<br>Tous les indicateurs sont sous les cibles.<br>4e année en baisse (-13,3 pts vs an 2).<br>6e année en hausse (+3,4 pts). | Poursuivre les pratiques favorisant le raisonnement mathématique, les causeries mathématiques et la résolution de problèmes. Intensifier les communautés de pratique (Action 7). |
| <b>Objectif 5</b><br>D'ici juin 2027, implanter 3 meilleures pratiques issues de la recherche.                                                                  | Nombre de meilleures pratiques issues de la recherche formellement implantées dans l'école | 2 pratiques implantées (2024-2025)                       | 3 pratiques implantées (cible finale 2026-2027)                                | 2 pratiques implantées (SCP et CAP/COP)   |  En progrès<br>Pratiques en consolidation.<br>Cible finale non encore atteinte.                                                         | Poursuivre le SCP, les CAP/COP, le référentiel de pauses et le développement de la rétroaction efficace. Viser l'implantation d'une 3e pratique en 2026-2027.                    |
| Objectif 6<br>Sans objet                                                                                                                                        | Sans objet                                                                                 | —                                                        | —                                                                              | —                                         | —                                                                                                                                                                                                                          | —                                                                                                                                                                                |

## ANNEXE 2

### Bilan du Plan de lutte contre l'intimidation et la violence 2025-2026

Conformément à l'article 83.1 de la Loi sur l'instruction publique, l'école présente annuellement au conseil d'établissement un bilan de la mise en œuvre de son Plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Ce bilan fait état des objectifs poursuivis, des résultats observés et des priorités retenues pour l'année scolaire 2026-2027.

#### Objectif 1 : Poursuivre le Soutien aux comportements positifs (SCP)

L'école a maintenu une démarche active de Soutien aux comportements positifs tout au long de l'année. Des ateliers d'habiletés sociales ont été offerts aux élèves par les techniciennes en éducation spécialisée, les récréations ont été supervisées et animées, et des capsules de sensibilisation ont été proposées au personnel. L'équipe poursuivra ses efforts afin d'assurer une application encore plus cohérente des pratiques dans l'ensemble des classes.

État d'avancement : En cours

#### Objectif 2 : Outiller les élèves à gérer les conflits pacifiquement

Les ateliers d'habiletés sociales se sont poursuivis au cours de l'année. Les observations du personnel démontrent que la majorité des élèves est maintenant en mesure de résoudre des conflits simples sans intervention adulte. Des besoins demeurent cependant présents chez certains élèves, particulièrement en matière de gestion de la colère, d'autorégulation et de résolution de situations plus complexes. Ces aspects continueront de faire l'objet d'interventions ciblées.

État d'avancement : Partiellement atteint

#### Objectif 3 : Assurer la cohérence et la constance des interventions

Les élèves perçoivent encore des incohérences dans l'application des règles. L'école simplifiera ses procédures pour favoriser des interventions plus rapides et prévisibles.

État d'avancement : À poursuivre — Priorité 2026-2027

#### Objectif 4 : Assurer un milieu sécuritaire dans la cour d'école

La surveillance et l'animation des récréations se sont poursuivies tout au long de l'année. Malgré les mesures mises en place, la cour d'école demeure l'endroit le plus souvent identifié comme à risque tant par les élèves que par le personnel. L'école poursuivra son analyse de l'organisation des espaces et de la surveillance.

État d'avancement : En cours — Mesures à intensifier en 2026-2027

#### Objectif 5 : Favoriser le respect de soi et des autres

Au cours de la dernière année, l'école a observé une augmentation des situations nécessitant un travail préventif lié au respect des limites personnelles, aux relations respectueuses entre les élèves et à l'utilisation sécuritaire des technologies. Cette préoccupation constitue maintenant un enjeu prioritaire pour 2026-2027.

État d'avancement : Nouvelle priorité — Action prioritaire 2026-2027

#### Collaboration école-famille

La collaboration entre l'école et les parents demeure un élément essentiel de la réussite du Plan de lutte. L'école poursuivra ses efforts afin d'encourager les parents à communiquer rapidement avec le personnel lorsqu'une situation préoccupante est portée à leur attention.

## Priorités 2026-2027

- La cohérence et la constance des interventions;
- La sécurité dans la cour d'école;
- Le développement des habiletés sociales et la gestion de la colère;
- La consolidation du Soutien aux comportements positifs (SCP);
- La promotion du respect de soi et des autres, incluant l'utilisation sécuritaire des technologies;
- Le renforcement de la collaboration entre l'école et les familles.

Le bilan 2025-2026 démontre que plusieurs mesures du Plan de lutte sont bien implantées à l'École Carignan-Salières. Les défis observés orientent clairement les priorités retenues pour 2026-2027, permettant à l'école de poursuivre l'amélioration continue de son milieu de vie et d'apprentissage.